



Le journal de la Commune *Gagnacais*



I # 32 - À LA UNE DE CE NUMÉRO **MARS 2024** I

P 10

Bilan de mi-mandat

P 16

Harcèlement scolaire

P 20

Espace de Vie Sociale

POUR SUIVRE TOUTE L'INFORMATION DE GAGNAC-SUR-GARONNE

RETROUVONS-NOUS SUR : WWW.GAGNAC-SUR-GARONNE.FR   ET L'APPLICATION **CityAll**



Chères Gagnacaises, chers Gagnacais,

L'année 2024, étant une année bissextile, février nous offre un jour en plus et une occasion de plus de se retrouver !

Nous avons débuté le mois de février en célébrant la chandeleur, une tradition ancienne qui nous rappelle que l'hiver est presque fini et que le printemps arrive bientôt.

Ce mois de février a été ponctué par les vacances d'hiver avec l'accueil de nos enfants au centre de loisirs. Un groupe de 20 enfants a profité d'un séjour à la neige dans le village de Barèges, durant lequel des activités telles que le ski alpin, la rando, raquettes leur ont été proposées, et également des jeux et veillées gérés par les animateurs. Malgré un manque de neige, le séjour s'est très bien passé.

Concernant la voirie, les travaux indispensables sur la Voie Romaine communale, sur la portion entre le rond-point de l'olivier et la commune de Fenouillet, vont débuter cette année pour s'achever fin 2025.

Par ailleurs nous avons eu le lancement de la première concertation publique le 26 février sur le projet de modernisation du pont de Gagnac. Le scénario retenu par les communes concernées et Toulouse Métropole est celui du remplacement du tablier, qui présente l'avantage de pouvoir être livré en 2027-2028. Ce scénario présente significativement moins d'impacts environnementaux et moins de risque de voir la procédure s'allonger, voire se bloquer. Je vous rappelle aussi que le pont est toujours sous surveillance renforcée afin d'anticiper la moindre défaillance, vous pouvez donc traverser la Garonne en toute confiance ! Simultanément seront réalisés des aménagements de la M63 facilitant la circulation sécurisée des vélos et des piétons avec un tablier élargi et une piste cyclable de Lospinasse à Seilh.

En tant que collectivité territoriale, nous avons l'obligation de prévoir et de voter un budget dit primitif pour notre commune avant le 15 avril comme la loi nous l'impose. Comme vous le savez peut-être, le budget primitif est un budget prévisionnel pour l'année, sur l'ensemble d'un exercice d'autorisation des recettes et des dépenses. Celui-ci est définitif, il pourra néanmoins être adapté en cours d'année si cela s'avère nécessaire avec des décisions modificatives. Notre objectif a été de mettre en place un budget en équilibre, tout en menant notre commune vers un avenir durable, équitable, épanouissant et responsable qui répond aux besoins de notre commune tout en assurant une gestion rigoureuse de nos finances publiques. Nous pouvons donc, grâce à notre capacité d'autofinancement ainsi obtenu, nous engager, bien sûr avec prudence, sur la voie des investissements. Je tiens à remercier tous les acteurs impliqués dans l'élaboration de ce budget, notre 1er adjoint aux finances, notre directeur général des services et notre gestionnaire comptable. Soyez sûrs, que nous avons tous travaillé pour que les dépenses de la commune financent l'action publique en priorisant le bien-être.

Enfin notre commune va vibrer aussi au rythme des événements qui vont jaloner tout le mois de Mars. Plusieurs temps forts seront des rendez-vous importants pour nous tous. Le conseil municipal et moi-même voterons le budget de la commune que nous avons établi en équilibre pour l'année 2024, à la mairie, en salle du conseil municipal, le 18 mars. Les 11 et 19 mars, nous nous réunirons pour des journées nationales commémoratives avec la journée nationale d'hommage aux victimes des attentats puis la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie, des combats en Tunisie et au Maroc. La commune, dans ses écoles, dans sa bibliothèque voguera au son des poèmes, tout en accueillant le printemps. Ce mois de mars était également l'occasion de célébrer les grands-mères, nous tenions à souhaiter à toutes les grands-mères une très belle fête !

Je vous souhaite donc à tous un très bon mois de mars, passionnant, solidaire, affectueux et reconnaissant.

Bien à vous,

Michel Simon

Michel Simon,
Maire de Gagnac-sur-Garonne
Président du CCAS

Délégué du Conseil d'Administration de l'AMF 31 du bourg centre de Castelginest

• Directeur de la publication : Michel SIMON • Commission communication : Valérie VENZAC, Marie DUCOS, Gilles CHARLAS, Véronique LAVERROUX, Marc LEBARILIER et Djamel YAKOUBI • ISBN : 978-2-7466-2586-0 • Crédits photos : pixabay.com, freepik.com, | Pictogrammes : Freepik - flaticon.com | Illustrations : Freepik • Conception : Service Communication : Laure DELBOS • Impression : Evoluprint - Parc Industriel Euronord, 10 rue du parc, 31150 Bruguères - Tirage à 1 850 exemplaires



Sommaire

04 Informations pratiques

- 04 • Pass Déchèterie
- 05 • Carte nationale d'identité et passeport
- 05 • Recensement citoyen
- 06 • Élections Européennes
- 06 • Santé prévention
- 07 • Commerces de proximité
- 07 • Recrutement cadets de la République

08 Informations communales

- 08 • Voeux de la municipalité
- 10 • Bilan de mi-mandat
- 11 • Délibérations du Conseil Municipal
- 11 • CTG
- 12 • Projet de modernisation du Pont de Gagnac
- 13 • Ukraine

14 Affaires scolaires

- 14 • Mini-ateliers
- 14 • Semaine de la Petite Enfance
- 15 • Séjour ski
- 15 • Actions du CME et CMJ
- 16 • Harcèlement

18 Culture

- 18 • Retour sur les derniers événements à la bibliothèque
- 18 • Prochains événements
- 19 • Les coups de coeur de votre bibliothécaire

20 CCAS

- 20 • Espace de Vie Sociale
- 20 • Voyage Séniors

21 Urbanisme

- 21 • PLUih
- 22 • Environnement : collecte des déchets

23 Toulouse Métropole

- 23 • Biodiversité
- 24 • Rando-vélos

25 Associations

- 25 • APE
- 25 • Comité des Fêtes
- 26 • Don du sang
- 26 • Arts sur couleur
- 26 • Chasse
- 26 • Danse de Salon
- 26 • Rugby Flag
- 27 • Théâtre du Chêne Vert

Infos contacts

★ Hôtel de Ville

Place de la République
31150 Gagnac-sur-Garonne

★ Heures d'ouverture

- Lundi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- Mardi de 8 h 30 à 12 h
- Mercredi en journée continue de 8 h 30 à 17 h
- Jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h

★ Contacts

05 62 22 93 50 | Fax : 05 62 22 93 51
accueil.mairie@gagnac-sur-garonne.fr
www.gagnac-sur-garonne.fr

★ Numéro de permanence

06 37 33 74 96 (cas d'urgence en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie)

★ Contacts presse locale

La Dépêche du Midi
Christian HUERTA, 06 51 20 04 37
Le Petit Journal
Maylis OUARRAG, 07 82 95 20 29



RETRouvons-nous sur :

WWW.GAGNAC-SUR-GARONNE.FR

  ET L'APPLICATION **CityAll**



Le prochain
Gagnacais
paraîtra en Mai
2024 !

Pass déchèterie

Règlementairement et depuis toujours, l'accès aux déchèteries du Syndicat Mixte Decoset ne peut se faire qu'au moyen d'un justificatif de domicile. Mais cette obligation est, dans la grande majorité des cas, rarement respectée, entraînant des dysfonctionnements et des surcouts notamment dus à la présence d'usagers extérieurs au territoire sur les déchèteries ainsi qu'à la venue de nombreux professionnels sur les sites. De ce fait, afin de **faciliter** la venue des usagers en déchèterie et de garantir au mieux un **service public de qualité** à ses administrés, Decoset a lancé, début juillet 2023, la mise en place progressive du **PASS DÉCHÈTERIE** permettant l'accès aux déchèteries publiques de son territoire.

Les objectifs de ce pass sont de :

> **Simplifier la venue des usagers en leur évitant d'apporter systématiquement un justificatif de domicile.**

> **Limiter l'accès aux professionnels.**

> **Assurer une gestion juste et équitable du service public en autorisant l'accès seulement aux usagers domiciliés sur le territoire de Decoset.** Autrement dit, s'assurer que les usagers des déchèteries soient bien les mêmes personnes qui paient la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à leur EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal. Ex : métropoles, communautés d'agglomération, communautés de communes...).



À partir du 1er mars 2024, ce pass sera obligatoire pour les usagers qui devront le présenter afin d'accéder aux déchèteries.

Les particuliers utilisant les déchèteries grand public sont invités à faire une **demande d'obtention** du PASS, en créant un compte et en fournissant les informations demandées à l'adresse suivante : <https://saas.symetri.fr/DECOSET/deposyt/registrations/register-persons>. Pour que la demande soit valide, il est impératif de fournir un justificatif de domicile (facture d'électricité, de gaz, internet...) de moins de 3 mois.



Pour les personnes en situation de précarité numérique, il est également possible de retirer un formulaire papier sur les différentes déchèteries du

Syndicat ou d'adresser une demande par courrier à l'adresse suivante : Syndicat Mixte Decoset, 2-4 rue Jean Giono, 31130 Balma en joignant les informations suivantes : nom, adresse, justificatif de domicile, n° de téléphone et adresse mail.

Les professionnels n'auront plus accès aux déchèteries, désormais réservées exclusivement aux particuliers. Ils peuvent s'adresser à des prestataires privés pour évacuer leurs déchets : http://www.decaset.fr/userfiles/files/%5BA5%5D%20Flyer_Fermeture%20DPro_WEB_V2%202023.pdf

RENDEZ-VOUS.PASSEPORT.ANTS.GOUV.FR

Carte Nationale d'Identité et passeport

C'est un fait national : les communes délivrant les passeports et cartes d'identité doivent faire face à une demande **très forte** et soutenue des usagers depuis 2020, liée à divers facteurs et en particulier les conséquences de la crise du Covid 19. Afin de vous accompagner au mieux dans vos demandes de titres d'identité et de voyage, la préfecture de la Haute-Garonne vous informe des mesures qui ont été mises en œuvre pour faire face à cet accroissement inédit : vous pouvez d'ores et déjà vous rendre sur le site <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/> afin de prendre rendez-

vous auprès d'un guichet de votre choix. Il vous faudra renseigner plusieurs informations :

- > la distance maximale de recherche (20, 40 ou 60 kilomètres);
- > le motif du rendez-vous;
- > le nombre de personnes réalisant la demande;
- > votre localisation.

Grâce aux critères indiqués, le moteur de recherche vous propose des créneaux de rendez-vous sur une période de **3 mois maximum**. Il est par ailleurs vivement recommandé, avant la prise de rendez-vous, de saisir une **pré-demande en ligne** (<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>).



Zoom sur le recensement citoyen

Quand ? Dans les 3 mois suivant les 16 ans.

Comment ? À la mairie du domicile du jeune tout simplement, ou sur le site www.mon.service-public.fr. Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Pourquoi ? Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement qui est un sésame indispensable pour

s'inscrire au baccalauréat ou à la conduite accompagnée. Un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat



de participation (remplaçant l'attestation de recensement).

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- > de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État, permis de conduire avant l'âge de 25 ans,
- > de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Mayla FLORES
Téa NZAMBA BOUTAMBA
Yuri CHARASSE

DÉCÈS

Daniel BORDES
Monique RIGAIL (ep.BOURREL)
Roland PELLAT
Roger PAPEGAËY
Cédric CASSAËT

Animaux

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les infractions sont passibles d'une amende contraventionnelle. Les propriétaires de chiens doivent les tenir en laisse sur le domaine public (voirie, espaces verts,...).

Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou

d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques,... ne peuvent être effectués que :

> Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,

> Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,

> Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h.

Pour les professionnels, lorsque l'activité n'est pas soumise à autorisation ou déclaration, les horaires s'étendent du lundi au samedi de 7 h à 20 h. Des dérogations peuvent être accordées par les services de la préfecture.

Élections Européennes

Le 9 juin 2024, les Français sont invités à élire leurs représentants au Parlement européen. Une assemblée qui façonne notre vie quotidienne bien plus qu'il n'y paraît.

Ce qu'il faut retenir :

> Vous devez être inscrit sur les listes électorales **avant le 3 mai 2024** pour pouvoir voter aux élections européennes. Vérifiez votre inscription grâce au téléservice « Interroger sa situation électorale »

> Pensez à établir une **procuration** si vous ne pouvez pas vous déplacer le jour J. Vous pouvez effectuer une procuration en ligne via le site maprocuration.gouv.fr

> Le scrutin se joue en un seul tour dimanche 9 juin 2024.

> 81 représentants sont élus pour la France

Quels sont les pouvoirs du parlement européen ?

Les représentants travaillent sur les propositions législatives de la Commission européenne en commissions parlementaires et en sessions plénières. C'est pendant les assemblées plénières que se déroulent les votes. Une fois définitivement adopté, le texte est

publié au **Journal officiel** de l'Union européenne. Il est ensuite, suivant les cas, appliqué directement ou transposé par chaque État dans sa législation.

Le Parlement européen valide aussi tous les **élargissements** de l'Union européenne et les accords commerciaux ou internationaux avec des pays tiers.

Le Parlement européen a également des compétences **budgétaires** : il statue, avec le Conseil de l'Union européenne, sur l'ensemble du budget annuel de l'Union.

Le Parlement européen a un important pouvoir de **contrôle**, à la fois de l'utilisation du budget européen mais aussi de la mise en oeuvre des législations et accords au sein de l'Union européenne.

Le travail du Parlement européen a un réel impact sur la vie quotidienne des habitants des États membres : le chargeur universel, le fonds européen d'aide aux plus démunis, les informations nutritionnelles sur les denrées alimentaires, le plan de relance et résilience européen, la validité du permis de conduire, la fin des frais d'itinérance mobile, la protection des données à caractère personnel, les droits d'auteur dans le numérique, la lutte contre la fraude, la lutte contre le financement du terrorisme,...

Santé Prévention

Créée en 2021, l'association CPTS Nord Toulousain est un **groupement de professionnels de santé libéraux** qui ont souhaité s'associer pour améliorer l'accès au soin et à la prévention pour la population du nord-toulousain. La CPTS a signé son accord de convention interprofessionnel avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute Garonne en février 2023.

La prochaine action organisée par cette association est le « **Côlon Tour** » organisé le **samedi 16 mars, de 10h à 16h à Saint-Jory**. Au cours d'animations (visite d'un côlon géant) et de conférences par des professionnels de santé, vous pourrez, dans un cadre ludique et pédagogique, vous informer sur le deuxième cancer le plus meurtrier de France.

Contact : cpts.nordtoulousain@gmail.com

Site internet : www.cptsnordtoulousain.fr



Commerces de proximité

Un encart est réservé dans chacun des Gagnacais pour présenter un professionnel installé sur la commune. La priorité est donnée aux professionnels nouvellement installés ou dont l'activité a récemment évolué. Si vous souhaitez figurer dans cette rubrique, n'hésitez pas à contacter l'accueil de la mairie au 05 62 22 93 50 ou accueil.mairie@gagnac-sur-garonne.fr. Dans cette édition, ce sont deux professionnelles pratiquant leurs activités sur la commune qui sont présentées.



Centre S.A.B. Laser (Sevrage Addiction Bien-être) vient d'ouvrir ses portes au Pôles Santé de Gagnac. Les missions de Sabine Duplan, praticienne en réflexologie auriculaire, sont d'accompagner et soulager les troubles et les pathologies, d'aider

au sevrage des addiction (tabac, cannabis, sucre,...).

Site internet : www.centre-sab-laser.fr

Courriel : centresablaser@gmail.com

Téléphone : 07 49 72 38 60

yomme

Yomme, une nouvelle marque française éco-responsable dédiée aux vêtements homewear pour les

femmes. La marque a décidé de fabriquer des vêtements que l'on peut porter autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La collection repose sur des pièces tendances, simples et confortables fabriquées à 99 % de coton biologique et 1 % d'élasthanne. Les pièces sont confectionnées en France et sont expédiées depuis Gagnac !

Contact : Déborah TESSA-GAMBASSI

Site internet : www.yomme.fr

Courriel : contact@yomme.fr



Recrutement des cadets de la République

La police nationale recrute des cadets de la République pour septembre 2024.

Devenir cadet de la République, c'est bénéficier :

> d'une formation alternant école de police et lycée professionnel ;

> d'un emploi de policier adjoint garanti dans le département de votre choix à l'issue de cette formation ;

> d'une allocation d'études de 552,15 € nets mensuels ;

> de la prise en charge des frais en cas d'hébergement ;

> d'un accompagnement pédagogique de qualité avec un fort taux de réussite au concours de gardien de la Paix.



Voeux de la municipalité

Le 14 janvier dernier, la municipalité avait convié les Gagnacais à la traditionnelle cérémonie des vœux.

En présence des Gagnacais venus nombreux, des agents de la ville, des représentants du monde associatif et de M. Jean-François PORTARRIEU, Député de la circonscription, Michel SIMON a retracé le bilan de l'année écoulée et dessiné les contours des projets à venir.

La commune doit anticiper l'arrivée de **nouveaux habitants** en adaptant les **infrastructures communales** (groupe scolaire, nouveau restaurant scolaire mis en service dans le courant de l'année 2023) et en faisant évoluer le programme d'urbanisation de la commune.

Début 2025, un **Espace de Vie Sociale** verra le jour sur la commune avec comme double objectif de mettre en place des activités utiles aux Gagnacais et de coordonner les acteurs et les associations locales autour d'une vision partagée de l'avenir de la commune. Tout au long de l'année, des actions préfigurant de nouveau lieu seront organisées.

Afin de satisfaire les **modes de garde des**

jeunes enfants, la commune a œuvré pour accueillir une **seconde micro-crèche** et encourage l'installation de MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) en lien avec le RPE (Relais Petite Enfance) afin de proposer des moments d'éveils, de création et de formation aux assistantes maternelles.



En terme de **voirie**, différentes actions ont été menées : suivi des travaux au niveau du rond-point de l'Espertin (en lien avec la commune de Lespinasse) mise en place de stationnement en zones bleues afin de faciliter les rotations de stationnement, mise en place du stationnement alterné sur chaussée (afin de libérer les trottoirs de stationnements anarchiques et

ralentir la vitesse de circulation), création de nouvelles places de stationnement en lien avec les équipements actuels et futurs au niveau de la rue du Chêne Vert (Pôle Santé, groupe scolaire, futur Espace de vie Sociale).

Les indispensables travaux de voirie au niveau de la portion communale de la Voie Romaine vont débuter cette année pour s'achever **fin 2025**.

Lors de la négociation des travaux de voirie du Plan de Programmation Pluriannuelle des Investissements Métropolitain, la réfection de la totalité de la Voie Romaine (RM63J) a été demandée et ce projet d'aménagement, demandé depuis plus de 20 ans, est sur le point d'aboutir.

La commune participe également à l'ensemble des sessions de travail organisée par Toulouse Métropole concernant les travaux sur le **Pont de Gagnac** et une concertation spécifique est mise en œuvre pour informer la population des prochaines échéances.

Concernant **l'accès aux soins** des Gagnacais, la commune a accompagné la création du nouveau Pôle Santé récemment installé Rue du Chêne Vert. Un partenariat fort se dessine entre le **Pôle Santé et le CCAS** grâce à la mise à disposition d'un local dédié au sein de l'infrastructure permettant de mettre en œuvre des actions sur le thème de la santé et de la prévention.

La mise en place progressive de la **vidéoprotection** constitue un engagement fort de la commune pour la sécurité publique. Les différentes caméras installées visent à assurer la tranquillité des quartiers, la préservation des équipements communaux et à renforcer les coopérations entre les services de gendarmerie et la police municipale.

L'engagement de la commune en faveur de **l'Ukraine** s'est poursuivi tout au long de l'année écoulée. Début 2023, ce sont une quinzaine de générateurs qui ont pu être envoyés en Ukraine grâce à la générosité de tous. Une charte de solidarité avec Valky a été signée en mai dernier avec sept communes du nord toulousain. Les sommes récoltées ont permis de réparer le gymnase et l'école de Valky endommagés par les bombardements.

La nouvelle équipe du **Conseil Municipal des Enfants** et la nouvelle instance du **Conseil Municipal des Jeunes** ont ensuite pris la parole afin de se présenter aux

Gagnacais et détailler quelques-uns des projets qui seront menés dans les prochains mois.

Les enfants ayant participé à la création de la carte de vœux de la municipalité, lors d'un atelier à la Bibliothèque en décembre dernier, ont été mis à l'honneur.

Cette cérémonie s'est achevée autour d'un apéritif déjeunatoire préparé par l'équipe du restaurant scolaire.





Bilan de mi-mandat :

Le bilan de mi-mandat a été distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres des Gagnacais en décembre dernier et il est toujours disponible en version numérique sur le site internet de la ville : <https://www.gagnac-sur-garonne.fr/bilan-mi-mandat/>

Un moment d'échange avec la population autour du bilan de mi-mandat a été organisé le 31 janvier dernier sous forme de huit ateliers thématiques animés par les élus.

Les Gagnacais présents à cette réunion ont pu échanger avec l'équipe municipale sur les sujets suivants :

- Voirie et sécurité
- Urbanisme, habitat et logement
- Enfance, Petite enfance et Jeunesse
- Transport
- Culture et Vie locale
- Environnement et Développement Durable
- Nouveaux équipements municipaux
- Finances.

Les ateliers sur la voirie/sécurité, les transports et les nouveaux équipements communaux ont rencontré le plus de succès auprès du public présent.

En résumé de ces échanges, nous pouvons retenir les points suivants :

Les **aménagements de voirie** restent un sujet de préoccupations important. Cette réunion a été l'occasion de rappeler les conditions de rénovation de voirie rendues possibles via une « **enveloppe de voirie** » fixée par Toulouse Métropole et du travail important réalisé par la commune pour négocier et réaliser ces travaux avec par exemple la rue du Chêne Vert au cours des derniers mois, la M63 J (portion



Atelier Voirie-sécurité

avant Aldi), le chemin de la Hire suite aux inondations de janvier 2021 ou le rond-point de l'Espertin sur la RM 63. Les travaux de requalification de la Voie Romaine communale vont débuter au deuxième trimestre 2024 et très probablement les travaux sur la RM63J (Voie Romaine). Les **radars pédagogiques** installés sur différentes rues de la commune jouent également un rôle dans la prévention de la sécurité. L'analyse des statistiques (vitesse, comptage) de ces radars permet de cibler les actions de répression sur ces voies par la police municipale ainsi qu'une

étude d'homogénéisation des rues à 30 km/h et celles à 50 km/h. La question des stationnements sur le site de Campistron pendant les activités sportives ou festives est à l'étude avec la possibilité de créer un nouveau parking tout comme les dépôts de poubelles chemin du Turret.

Tout comme la voirie, le développement de l'offre de transport en commun est négocié avec les services de Tisseo et en lien direct avec les projets de développement de la commune. Le renforcement du réseau de **pistes cyclables** est également au cœur des préoccupations de nos concitoyens et là aussi la commune oeuvre en partenariat avec Toulouse Métropole. Concernant les équipements communaux, le public présent a noté un bon niveau d'aménagements sur la commune.

Le sujet de la création d'une piscine intercommunale a été abordé ou de la création d'un terrain de paddle.

Si vous souhaitez interroger l'équipe municipale sur le bilan de mi-mandat ou les actions en venir, vous pouvez adresser un mail à concertation-gagnac@gmail.com.

Convention CTG

Un projet social pour le territoire avec la CAF

La commune doit signer avec la CAF de Haute-Garonne la CTG (**Convention Territoriale Globale**), le 28 mars prochain.

Le plan d'actions de la CTG prévoit plusieurs axes de réflexion autour desquels le vivre ensemble, la parentalité, la mobilité ou l'offre culturelle, entre autres, s'articulent.



La commune a développé 7 axes bien distincts, vecteurs incontournables de son engagement :

1 : Permettre aux habitants de créer du lien.

2 : Développer l'offre en matière de soutien à la parentalité.

3 : Offrir aux jeunes une offre adaptée à leurs aspirations.

4 : Couvrir les besoins en modes de garde dans les années à venir.

5 : Anticiper les nouveaux enjeux liés à l'enfance.

6 : Développer une offre culturelle.

7 : Construire des solutions de mobilité.

68 fiches ont été élaborées en réponse aux enjeux soulevés par le diagnostic de territoire lancé fin 2022 par la commune et le CCAS. La CTG permet de programmer un plan d'actions et de faire vivre un projet de territoire attractif et innovant : la création de l'Espace de Vie Sociale.



Éclairage public

Depuis près de quinze ans, la commune s'est lancée dans un vaste programme de **rénovation** de l'éclairage public afin de bénéficier de systèmes plus performants et plus économes en énergie. Ces actions sont menées en partenariat avec le SDEHG (Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne). Aujourd'hui près du **quart** du parc de candélabres a été renouvelé.

Le programme de **rénovation 2023/2024** des candélabres concerne le quartier Berbie Blaize. Ce sont **41 candélabres** qui sont en cours de changement. Le programme 2024/2025 concernera le remplacement de projecteurs par des **dispositifs à LED** au niveau du terrain de football (4 projecteurs) et des terrains de tennis extérieurs (16 projecteurs). Les projecteurs du terrain de tennis seront équipés via une horloge permettant un fonctionnement automatique sur une durée de 1 heure. Enfin les candélabres des quartiers de la Gravette et des Catalpas seront remplacés. Une étude est lancée ensuite pour la rénovation de l'éclairage de la Place de la République en lien avec les aménagements projetés au niveau de l'ancienne fontaine et le remplacement du mobilier urbain.

Service technique : départ à la retraite

"L'équipe du Service Technique voulait te remercier et te dire un grand bravo pour ton investissement sans faille jusqu'au dernier instant ! Tu as même réalisé ta première soudure à l'arc juste avant de partir. Dans ton sillage, l'équipe en ressort grandie et prête pour le futur. Tous les agents et les élus se joignent à nous pour te souhaiter une excellente retraite ! MERCI THIERRY."

Philippe Jouffreau, Directeur du Service Technique.



Mohamed BENTHABET, Stéphane CAMPELLO, Karine MARIN, Thierry FORMACHE, Philippe JOUFFREAU et Benjamin CHETTEM

Les délibérations du Conseil Municipal du 11 janvier 2024 ont concerné les points suivants :

- > Délibération modificative n°2 du budget communal 2023
- > Approbation du plan de financement pour le raccordement d'un nouvel arrêt de bus sur le candélabre n°329, Rue du Vieux Moulin

Concertation publique sur le projet de modernisation du pont de Gagnac

Pour sécuriser les déplacements, Toulouse Métropole lance une concertation sur le projet de modernisation du pont de Gagnac-sur-Garonne situé entre les communes de Gagnac-sur-Garonne et Seilh. Ce projet consiste à :

- Remplacer le tablier du pont – c'est-à-dire le support de la voirie (à l'exception des piliers)
- Aménager des cheminements dédiés aux piétons et cycles, afin de permettre une séparation d'avec la voirie (destinée aux véhicules motorisés)

Plusieurs temps d'informations et d'échanges sont programmés :

- Une réunion publique de lancement, lundi 26 février de 18h à 20h à Gagnac-sur-Garonne, Espace Garonne
- Une réunion publique de présentation, mardi 5 mars de 18h à 20h à Castelnau d'Estrètefonds, espace Colucci
- Un atelier Acteurs économiques, jeudi 7 mars de 8h30 à 10h30 à Blagnac, Ethics Village, 2 av de l'Escadrille Normandie Niemen
- Un atelier citoyen – « Quelle(s) mobilité(s) sur le futur pont de Gagnac ? », jeudi 14 mars de 18h à 20h à Fenouillet, maisons des associations
- Un atelier citoyen – « Solutions alternatives, phase travaux, impacts environnementaux », mercredi 20 mars de 18h30 à 20h30 à Lespinasse, espace Canal des 2 mers
- Une réunion publique de partage des contributions, jeudi 28 mars de 18h à 20h à Seilh, espace Ferrat



Puis une série de 5 rencontres mobiles aura lieu, sur les communes de Aussonne, Castelnau, Gratentour, Grenade et Saint-Jory :

- > sur le marché de **Grenade**, samedi 9 mars de 9h à 12h
- > sur le marché de **Gratentour**, samedi 16 mars de 9h à 12h
- > sur le marché de **Saint-Jory**, dimanche 17 mars de 9h à 12h
- > sur le marché de **Aussonne**, vendredi 22 mars de 9h à 12h
- > sur le marché de **Castelnau**, samedi 23 mars de 9h à 12h

Les contributions pourront également être apportées :

- > sur les registres mis à disposition (en mairies de Gagnac-sur-Garonne et Seilh ainsi qu'au siège de Toulouse Métropole – 6 rue René Leduc – 31500 Toulouse)
- > via le site internet www.jeparticipe.metropole.toulouse.fr page Pont de Gagnac
- > par courrier adressé à Toulouse Métropole, Direction Ouvrages, Réseaux Secs et Coordination Travaux – Cellule Ouvrages d'Art, bâtiment Marengo Ovalé, 1 place de la Légion d'Honneur, 31500 Toulouse.



Ukraine

Deux années se sont écoulées depuis l'annexion d'une partie du territoire Ukrainien par la Russie.

Depuis un an et demi, sept communes du Nord Toulousain (Fenouillet, Fontbeauzard, Gagnac-sur-Garonne, Gratentour, Lespinasse, Saint-Alban et Seilh) ont constitué une Alliance de Solidarité avec la communauté territoriale de Valky, dans l'Est de l'Ukraine. Ces sept communes viennent d'être rejointes par Saint-Jory.

Fin 2022, quinze générateurs électriques ont été achetés grâce à la générosité des associations de Gagnac et des habitants de la commune pour aider à faire face aux coupures électriques consécutives aux premiers bombardements russes sur les infrastructures stratégiques.

Puis l'ensemble des communes ont voté début 2023 une subvention de solidarité (0,50€/habitant) qui a permis de financer la rénovation du gymnase de Valky endommagé par les bombardements et qui devait servir à héberger des réfugiés chassés du front situé à moins de 80 km de là.

Parmi les nouveaux besoins identifiés par les élus ukrainiens, l'urgence à équiper les enfants de plus de 500 familles pauvres d'un matériel informatique qui leur permettront de suivre la scolarité à domicile, via internet.

En effet, en raison des bombardements et de l'absence de refuges anti-bombes, les écoles de

Grace à la solidarité de l'entreprise solidaire ENVOI qui recycle les ordinateurs d'Airbus et d'autres grandes entreprises de la métropole toulousaine, l'Alliance va envoyer, début mars, vers Valky, une centaine d'ordinateurs portables destinés aux élèves isolés à domicile. Cette action est menée en partenariat avec l'association Ukraine Libre avec laquelle l'Alliance vient de signer une convention de partenariat. Ukraine Libre prévoit d'organiser dans nos communes des événements culturels permettant de mieux connaître l'Ukraine

Mais l'aide financière et matérielle ne suffit pas !

Nos amis ukrainiens qui vivent à nouveau sous des bombardements massifs ont besoin de sortir de l'isolement et de l'indifférence : ils souhaitent établir des relations durables avec des citoyens

français.



Guy Cauquil, Conseiller Municipal de Gagnac et Michel Simon prenant livraison d'une palette de cent ordinateurs portables reconfigurés et offerts par l'entreprise ENVOI de Colomiers en présence de son Directeur Général, Nicolas Larroque.

la communauté territoriale de Valky n'ont pas réouvert en septembre 2023 et de nombreux enfants ou adolescents n'ont pas accès à l'enseignement à distance. Toutes les communes de l'Alliance ainsi que le Comité de Bassin d'Emploi du Nord Toulousain ont donc sollicité les habitants et les entreprises de leur entourage pour donner des tablettes et ordinateurs portables pour les élèves de Valky.

Marché de plein vent

Les marchés de plein vent du vendredi soir et du dimanche matin rencontrent toujours un franc succès et l'offre des commerçants s'étoffe plus encore le vendredi soir : poissonnier, bar à vins, fromager, pâtisserie, marchands de fruits et légumes, d'olives et fruits secs, pâtes fraîches, miel, ...

N'hésitez pas à venir rencontrer vos commerçants sur le marché afin d'acheter des produits de qualité et passer un moment convivial !





Ateliers RPE

Mini atelier enfant /parent

Le premier mini-atelier de l'année s'est déroulé mercredi 14 février au sein des écuries Garrel à Gagnac où le directeur M. Joly, nous a accueilli avec une animation faite sur mesure pour les enfants et leurs parents. Ange Marie, l'une des soigneuses nous a montré comment prendre soin d'un poney et proposé une balade sur leur dos.

Pour finir en beauté une petite collation nomade a été prise afin de prolonger cette belle découverte avec le monde animal si familier !



Les enfants avec les poneys du club hippique du Garrel



Les enfants avec la soigneuse du club hippique.



Inscriptions rentrée scolaire 2024/2025

Dans quels cas effectuer une inscription ?

- Pour une inscription en **Petite Section** (École Maternelle du Chêne Vert), si votre enfant est né entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021.
- Pour une inscription en **Cours Préparatoire** (École Élémentaire Jean de Cruzel).
- Pour un **nouvel arrivant dans la commune** à la rentrée scolaire ou en cours d'année (École Maternelle du Chêne Vert et École Élémentaire Jean de Cruzel).

Les familles doivent remettre les dossiers en mairie entre le **1er et le 31 mars 2024 impérativement**.

Si besoin, les familles peuvent joindre l'accueil de la mairie (05-62-22-93-50) ou encore Vanessa Le Behec, coordinatrice pôle éducation, (06-35-81-54-29) pour avoir des renseignements complémentaires.

Enfin, retrouvez tous les renseignements concernant les inscriptions 2024/2025 sur notre site web -> rubrique scolarité -> inscriptions scolaire 2024/2025.

La semaine de la petite enfance :

"Viens je t'emmène!"

Le **18 mars**, Juliette, notre bibliothécaire, emmènera le public du Relais Petite Enfance dans un monde entre le conte et les arts circassiens en proposant aux enfants, aux assistantes maternelles et aux parents une séance magique de "Jonglerie contée" mais chut, peut-être que le public emmènera aussi Juliette vers un ailleurs inattendu !

Le **21 mars**, le relais petite enfance achèvera cette riche semaine par un spectacle de la compagnie "Je dis bravo", qui emmènera ses spectateurs vers un récital percussif et musical "Petit PataClak", les enfants, les assistantes maternelles, les parents ainsi que la micro crèche des merveilles invitée pour l'occasion pourrons profiter d'un voyage musical inspiré !



Événement



Séjour ski

À l'occasion des des vacances d'hiver, le Centre d'Animation Jeunesse proposait un séjour à Barèges dans les Hautes-Pyrénées, avec un hébergement au Hameau du Rollet, du 19 au 23 février. Ce séjour était ouvert aux élèves en classe de CM1, CM2 (et ados), permettant de créer des passerelles entre écoliers et collégiens. Les 20 enfants étaient encadrés par les animateurs, ils ont pu profiter de ce séjour à la neige durant lequel des activités telles que le ski alpin, la rando, les raquettes leur ont été proposées. Malgré un manque de neige, le séjour s'est très bien passé ! Avec des tarifs calculés selon le coefficient familial, le Centre d'Animation permet l'accès aux sports d'hiver au plus grand nombre.



Les enfants profitant du séjour à Barèges.

Actions du Conseil Municipal des Jeunes et du Conseil Municipal des Enfants



Le Conseil Municipal des Jeunes avait décidé d'organiser une matinée de **collecte des déchets**, le samedi 10 février dernier. Le Conseil Municipal des Enfants a également été associé à cette manifestation.

Les enfants, les jeunes, leurs familles et quelques Gagnacais ont affronté la pluie et le vent pour cette opération.

Deux équipes ont sillonné une partie du village pour collecter des déchets laissés sur le domaine public.

La première équipe a parcouru quelques rues du centre-ville et a collecté **75 kg de déchets**. La seconde équipe s'est concentrée sur les secteurs de la Gèze, Catcharry et le long de la rue du Terrial et a récolté **175 kg de déchets**.



L'équipe de collecte des déchets au moment des récompenses

250 kg de déchets ont ainsi été collectés en moins d'une heure et demie !

Cette opération visait à nettoyer une partie du village des déchets laissés à l'abandon mais également à sensibiliser chacun à prendre soin de son environnement et de son cadre de vie.

Afin de remercier les participants de cette belle initiative, un pot de l'amitié, préparé par le restaurant scolaire, a clôturé cette riche matinée. Les **jeunes du CAJ** se sont mobilisés au cours de la première semaine de vacances, dans le cadre des chantiers jeunes, pour poursuivre cette opération de collecte de déchets dans la ville. Cette seconde opération a permis la collecte de **250kg de déchets en plus !**

Un grand merci à tous les participants !

Une prochaine session de ramassage des déchets sera organisée au printemps.



Les jeunes du CAJ lors de leurs sessions de collecte des déchets pendant les vacances

Harcèlement scolaire

Le harcèlement à l'école prend des formes variées : violences verbales, psychologiques, physiques.

Le plus souvent, le harcèlement se dissimule derrière des violences qui s'accumulent jusqu'à susciter un sentiment de honte, de persécution et d'isolement chez l'élève harcelé.

C'est un fléau qui frappe des centaines de milliers d'élèves chaque année, avec parfois des conséquences dramatiques.

Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, le harcèlement dépasse le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers les réseaux sociaux, les sms, les messageries ou les courriels, il s'agit alors du cyberharcèlement.

Aucun enfant, aucun adolescent ne doit subir ces phénomènes et personne ne doit rester silencieux.

Si votre enfant est victime de harcèlement ou cyberharcèlement, il faut impérativement en parler pour trouver du soutien et des solutions : prendre rendez-vous avec la direction de l'école, du collège ou du lycée, joindre la ligne de signalement de l'académie ou le numéro national 3018.

Il est déconseillé de gérer le problème par vous-même, ni de contacter l'auteur des faits, cela pourrait aggraver la situation.

Les enfants et les adolescents passent beaucoup de temps sur Internet, sur leur téléphone et leur ordinateur. Ils échangent avec leurs pairs, notamment des contenus (images, vidéos, etc.), via les

réseaux sociaux mais également les jeux en réseau.

Si votre enfant subit des violences sur internet (réseaux sociaux, courriel) et sur son téléphone portable, on parle de **cyberviolences**. Souvent, les violences en ligne s'enracinent dans des phénomènes de violence existant dans l'enceinte scolaire.

Si ces cyberviolences - insultes, moqueries, humiliations, menaces, diffusion de rumeurs et/ou d'informations à caractère privé, usurpation d'identité, etc.- sont intentionnelles et se répètent, on parle de **cyberharcèlement**.

Si votre enfant ne parle pas de violences subies mais qu'il se replie sur lui-même, s'il a des réactions inhabituelles lorsqu'il consulte son téléphone portable par exemple, s'il semble isolé, s'il est nerveux, anxieux, fatigué, s'il rencontre des problèmes de sommeil ou des troubles du comportement alimentaire, il peut être victime de harcèlement ou de cyberharcèlement.

Harcèlement

Questions/réponses sur le harcèlement scolaire avec notre policier municipal.

On parle de plus en plus de harcèlement scolaire, y a-t-il réellement une hausse de ce phénomène ces dernières années ?

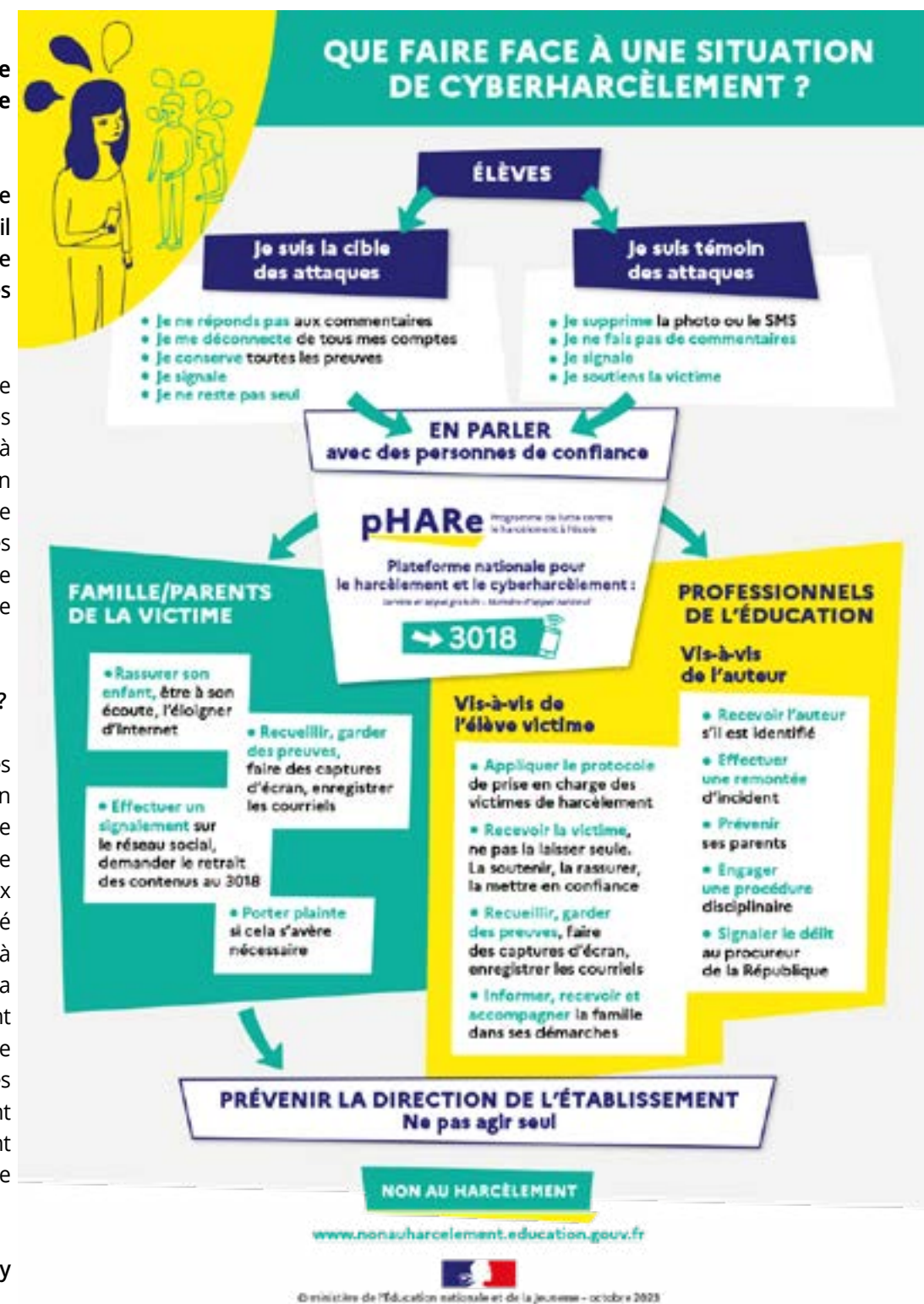
On peut malheureusement le constater. D'après les dernières études, il y aurait en France 5 à 6% des enfants concernés, un par classe en moyenne. Près de la moitié des enfants interrogés ont rapporté au moins un cas de violence ou un vol subi au cours de l'année 2023.

Comment expliquer ces chiffres ?

L'école n'échappe pas à certaines évolutions de la société en général. Le harcèlement scolaire a surtout été favorisé par l'usage très courant des réseaux sociaux par les enfants/ados. La majorité numérique est désormais fixée à 15 ans, il faut reconnaître que cela reste encore théorique. J'ai souvent été surpris de voir le décalage entre ce que pensent les parents et les pratiques réelles. Le harcèlement se détecte donc moins facilement et ne s'arrête pas à la grille de l'établissement.

Que peut-on envisager pour y remédier ?

Sans évoquer le harcèlement directement, tester l'état des relations avec les camarades par des questions anodines est une technique qui fonctionne assez bien pour anticiper sans effrayer. Il y a souvent un sentiment paradoxal de honte chez les victimes qui n'osent pas parler. Il est donc important d'être attentif à tout changement de comportement : renfermement sur soi, réactions agressives, appréhension excessive à l'idée de retourner en classe, etc. La régulation de l'usage des écrans à la maison est également primordiale. Concernant les smartphones, je ne pense pas que ce soit une bonne idée avant le Lycée. Un téléphone basique sans fonctions multimédia ne doit pas être vu comme une frustration mais comme une protection.



Aquarelle réalisée par Maplo LO dans le cadre du concours "Écrire le corps".

Retour sur les derniers événements à la bibliothèque

Concours Écrire le corps

Le concours « **Ecrire le corps** » organisé dans le cadre des **Nuits de la Lecture** en janvier dernier a récompensé Louis Zanin, Maplo LO, Roselas', Krystele Fargues, Geneviève Alvarez et Lola Berthomé. Le jury, composé de votre bibliothécaire, d'Isabelle Coelho et de Camélia Cherrak (respectivement bénévole et stagiaire à la bibliothèque) a été touché par ces écrits sensibles, poétiques, intelligents, lumineux et émouvants. Vous souhaitez découvrir les textes lauréats du concours « Ecrire le corps » ? Votre bibliothécaire les a rassemblés pour vous dans un recueil empruntable à la bibliothèque !

Saint-Valentin

Pour célébrer la Saint Valentin, nous avons lu autour d'un goûter des textes évoquant l'amour sous toutes ses formes. En parallèle des lectures, vous avez pu épier un poème caché dans son écrin de papier de soie rouge, compléter une fresque de cœurs ou encore partir à la recherche de lettres d'amour dissimulées dans les rayonnages de la bibliothèque. Toutes ces oeuvres seront encore exposées quelques temps dans votre bibliothèque.



La Saint-Valentin à la bibliothèque

Lecture des pitchouns aviateurs

Le mercredi 7 février une vingtaine de pitchouns accompagnés de leurs parents ont assisté aux aventures de Mimi la souris aviatrice. La conteuse Céline Molinari a métamorphosé votre bibliothèque en véritable piste de décollage le temps d'un après-midi !



Céline Molinari et les enfants

Les prochains événements à la bibliothèque

Exposition Matilda

Du 08 au 21 mars

Dans la continuité de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars, votre bibliothèque hébergera l'exposition Matilda, prêtée par le Quai des Savoirs. L'effet Matilda désigne le déni de la contribution des femmes scientifiques à la recherche. Vernissage de l'exposition le 8 mars de 17h30 à 18h30 autour d'un apéritif.

Visites guidées les mercredis 13 et 20 mars à 17h30 (durée approximative : 30 min).

Tout public.

Prix de littérature jeunesse « Égalité fille/garçon »

Vendredi 27 mars

Depuis la rentrée de janvier, dix enfants du centre d'animation se retrouvent tous les lundis soir à la bibliothèque pour lire et débattre autour de quatre albums déjouant les stéréotypes de genre. Le mercredi 27 mars, les enfants se rendront à Colomiers pour voter pour l'ouvrage qui représente le mieux, selon elles et eux, la thématique de l'égalité entre filles et garçons. À l'issue du vote, les enfants présenteront une fresque historique des droits des femmes illustrée par leurs soins. Cette fresque sera exposée à la bibliothèque à partir du 28 mars.

Atelier d'écriture RAP

Le mercredi 13 mars de 16h à 17h30

À partir de 8 ans, animé par le collectif Alpha'B, en collaboration avec le CAJ.

Venez vous initier à l'écriture poétique et rythmique du rap avec le collectif Alpha'B. Cet atelier vous permettra de développer votre univers et votre style, d'aborder des questions de technique vocale et d'enregistrement et de (re) découvrir la culture hip-hop.

Sur inscription auprès du CAJ ou de votre bibliothèque

(05 61 74 24 59, bibliotheque.mairie@gagnac-sur-garonne.fr)

Tout public.

Lecture « Prémices » Théâtre et poésie orale

Vendredi 15 mars à 18h

En collaboration avec Lydie Parisse et l'Université Jean Jaurès.

Le prix Prémices récompense trois à quatre jeunes auteurs et autrices de théâtre et de poésie orale. Au programme, quatre textes évoquant respectivement le parcours d'un jeune syrien en France, la colère résolue d'un groupe de femmes, des explorations poétiques autour de la lune, et enfin les pensées d'un jeune homme qui veille auprès de sa mère et tente de démêler la relation complexe qu'il entretient avec elle.

Tout public.

Culture

Les coups de coeur de votre bibliothécaire

Tout-petits

On a trouvé un chapeau – Jon Klassen (Milan)

Deux tortues trouvent un chapeau. Chacune aimerait le porter... Qui des deux va l'emporter ? Ce bel album raconte comment un objet banal devient merveilleux dès lors qu'on décide de le partager. Les illustrations aux teintes brunes et douces sont joliment contrastées pour attirer l'œil des bébés. Un petit bijou à découvrir dans votre bibliothèque !



Enfants

Le tableau magique Régis Delpeuch et Jeanne Fremont (Scribéo)

La nouvelle série pour les enfants aventuriers ! Sur la banquise ou bien au temps des dinosaures, le tableau magique nous emmène dans des contrées lointaines et mystérieuses. Les deux premiers tomes sont très drôles et brillamment illustrés par Jeanne Fremont, dont le trait est plein d'humour et de vivacité. Pour les enfants qui découvrent le plaisir de lire à partir de 6 ans.



Ados

« Orientation scolaire : Parcoursup® » (Skilleos)



La campagne de vœux Parcoursup a débuté en janvier et est ouverte jusqu'au 14 mars. Cette période d'orientation suscite des questionnements chez les lycéens aussi bien que les parents. Dans le cours en ligne « Orientation scolaire : Parcoursup® » disponible sur vos médiathèques numériques, la professeure agrégée Stéphanie Delpeyroux vous guide à travers le processus des vœux et vous présente les étapes clés et les ressources à votre disposition. Un bon outil pour appréhender sereinement cette période d'orientation

Adultes

Motorossa de Jean Aubertin et Adèle Albrespy (Dargaud)



Cette BD retrace l'histoire de Franca, une jeune italienne qui quitte Rome à la mort de sa mère pour vivre chez son oncle et sa tante à Carbonia, en Sardaigne. Là-bas, pour retrouver le goût de vivre, Franca s'enivre de vitesse. Soudain passionnée de moto, elle s'inscrit à la grande course régionale sur le circuit de la ville. Mais les habitantes et habitants de Carbonia ne voient pas d'un bon œil qu'une jeune femme, qui plus est venue de la capitale, s'inscrive à cette course régionale d'ordinaire exclusivement masculine. Une très belle BD sur le deuil et la construction de soi.

NEW

Les coups de coeur des lecteurs !

À compter du mois d'avril, la bibliothèque propose de rajouter à cette rubrique « les coups de cœur de nos lecteurs ». Pour participer et voir publier votre « coup de cœur » dans le prochain Gagnacais, vous êtes invité à transmettre un court texte expliquant l'intérêt pour un ouvrage que vous avez emprunté à la bibliothèque et lu ou pour un ouvrage non encore référencé à la bibliothèque et qui le sera suite à votre « coup de cœur ». Votre prénom et votre âge seront également communiqués lors de la parution.

Votre texte est à transmettre par mail à la bibliothèque : bibliotheque.mairie@gagnac-sur-garonne.fr

Réunion publique Espace de Vie Sociale (EVS)

Le mardi 16 janvier, 26 habitants de la commune sont venus assister à la réunion de concertation sur l'ouverture du futur Espace de Vie Sociale.

Anthony Gex, porteur du projet tient à remercier tous les gagnacais et gagnacaises d'avoir participé, et proposé autant d'idées diverses et variées qui convergent toutes vers un bien vivre ensemble. Ce soir-là, 18 actions ont été proposées !

L'objectif de cet EVS est de renforcer le lien social sur la commune. Cet espace soutiendra les initiatives et les échanges entre les habitants et préparera ainsi la commune à mieux accueillir une **nouvelle population** pour demain. N'hésitez pas à nous

suivre sur nos réseaux sociaux pour rester informés des prochaines réunions ou points d'informations. Vous pourrez également retrouver Anthony Gex certains vendredis après-midi sous la tonnelle EVS sur la place du marché.

Anthony vous donne rendez-vous le vendredi 15 mars et le vendredi 5 avril !

Si vous souhaitez aller plus loin, pour être informé ou même être acteur du projet, rejoignez le réseau déjà existant de plus de 50 habitants, par mail à vielocale.mairie@gagnac-sur-garonne.fr ou par téléphone 06 24 50 83 80

Commencez par donner un nom au futur EVS !

À vos claviers !

CCAS

Voyage Séniors



Dans le cadre du programme seniors en vacances de l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances), les CCAS de Gagnac-sur-Garonne, Fenouillet et Saint-Alban organisent, pour les plus de 60 ans, un voyage au **village vacances Club de Moliets**, du 07 au 14 septembre 2023

Qui peut bénéficier de ce séjour ?

➤ **Tous les seniors** (âgés de 60 ans et plus) habitants les communes de Gagnac-sur-Garonne, Fenouillet et Saint-Alban, retraités et / ou sans activité professionnelle.

➤ **Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier du programme dès 55 ans** (GIR 2 à 6 avec justificatifs). Le conjoint figurant sur la déclaration fiscale d'une personne éligible au programme est automatiquement bénéficiaire du programme Seniors en vacances.

Réservez votre place avant le **31 mai 2024** auprès du CCAS : 05 62 22 93 50 ou par mail ccas.mairie@gagnac-sur-garonne.fr

La priorité sera donnée aux personnes qui ne sont pas parties l'année dernière.

Tarifs :

> **449€ (personnes imposables)**

> **247€ (personnes non imposables)**



Urbanisme

PLUiH

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) traduit le projet du territoire métropolitain, fixe les grandes orientations en matière d'aménagement et d'habitat et les règles d'occupation et d'utilisation du sol, comme les règles applicables dans les zones constructibles, les zones à protéger. Il sert de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable, etc.

L'élaboration du nouveau projet de PLUi-H s'est déroulée entre 2022 et 2023 avec différentes phases de concertation. La réunion de restitution et de débat de la phase de concertation a eu lieu le 4 mars 2024 à Toulouse.

Vous avez jusqu'au 31 mars 2024 à minuit pour faire part de vos dernières remarques sur le projet de PLUi-H par différents moyens :

- Par Internet (<https://www.registre-numerique.fr/concertation-elaboration-pluih>)
- Par courrier en précisant en objet « Concertation préalable PLUi-H » à l'attention de Monsieur le Président Toulouse Métropole, Service de la Planification Urbaine - 6, Rue René Leduc - 31505 Toulouse Cedex 5
- Dans des registres papiers mis à disposition au siège de Toulouse Métropole et dans chacune des Mairies des Communes membres.

Le projet de PLUi-H sera ensuite arrêté par délibération du Conseil Métropolitain et soumis à enquête publique.

Toutes les informations relatives au PLUi-H sont disponibles sur le site internet de Toulouse Métropole : <https://metropole.toulouse.fr/mon-environnement/logement-et-urbanisme/urbanisme/le-plui-h>

Urbanisation du secteur de l'Espagnoulet

Une **réunion publique** d'information s'est tenue le 1er février dernier à l'Espace Garonne en présence de **Toulouse Métropole** et de **l'AUAT** (Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse) afin de présenter les **Orientations d'Aménagement et de Programmation** (OAP) du secteur de l'Espagnoulet (zone non urbanisée derrière Super U).

Ce projet d'OAP vise à faire un état des lieux du site, définir les enjeux urbains et environnementaux et définir des préconisations en vue de l'urbanisation future de ce secteur. Ce projet d'OAP s'inscrit dans le PLUi-H en cours d'élaboration et en phase

de concertation jusqu'au 31 mars prochain. La définition d'une OAP est une obligation légale dans le cadre des zones d'extension de l'urbanisation sur une commune, il s'agit d'un

« cahier des charges » du futur développement urbain mais ne constitue pas le projet d'urbanisation définitif.

Le secteur de l'Espagnoulet constituera un nouveau quartier d'habitat à cheval entre les communes de Gagnac et Lespinasse.

Concertation sur les règles d'urbanisme

Dernière
réunion publique

4 MARS
18h30

Salle San Subra, à Toulouse
et en ligne sur
leparticipe.metropole.toulouse.fr



Plan Local
d'Urbanisme
intercommunal
et Habitat

Au cœur de
votre quotidien
toulouse
métropole



Vues sur la réunion publique du 1er février

Les objectifs de la commune quant à l'urbanisation de ce secteur sont multiples :

Accueillir 200 à 230 logements maximum avec une mixité et une diversité des formes d'habitat (collectif, semi-collectif et individuel) ;

Intégrer le projet dans son environnement

Conforter une accessibilité sécurisée passant par un réaménagement de la Voie Romaine (projet à l'étude actuellement) et veiller au retour des transports en commun ;

Conforter les liens avec des modes doux sécurisés (vers le centre-bourg, vers les espaces nature en bord de Garonne, vers le centre commercial ou le pôle sportif de Lespinasse) ;

Prendre en compte la vocation agricole historique du secteur en laissant les terres les plus riches aux cultures maraichères (diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture) ;

Prendre en compte les enjeux naturels existants sur le site (haie bocagère, petits boisements existants,...) ;

Prendre en compte les enjeux liés au Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI). Le secteur est situé en zone inondable avec aléa faible induisant des prescriptions en matière de construction. Les axes de ruissellement d'eau et les secteurs à forte accumulation d'eau sont également à intégrer.

Collecte des déchets

L'obligation réglementaire relative au tri à la source des déchets alimentaires impose aux collectivités territoriales de mettre en place des solutions adaptées. Un usager qui ne dispose pas des conditions pour pratiquer le compostage (disposer d'un espace vert et de végétaux de jardin), n'a donc pas l'obligation de composter. La métropole installera progressivement, à partir de 2025, des bornes de collecte des déchets alimentaires sur l'espace public. Un modèle unique de composteur en bois de 400 litres est désormais disponible sur réservation. Il est gratuit. Le guide du compostage individuel est accessible en ligne : <https://metropole.toulouse.fr/kiosque/guide-du-compostage-individuel>.



Les préconisations qui figureront dans l'OAP sont basées sur les principes de la qualité environnementale et architecturale en :

Préservant et renforçant la biodiversité ;

Limitant l'imperméabilisation des sols ;

Prenant en compte le fonctionnement hydraulique du site ;

Permettant des stationnements adaptés

Garantissant le confort des espaces extérieurs et des logements (logements traversants, îlots de fraîcheur, réseaux de haies renforcé) ;

Préservant des espaces agricoles ;



Graduation de la hauteur des bâtiments pour une meilleure transition avec des secteurs de densification faible du bâti (avec une hauteur maximale de 7 mètres), des secteurs de densification moyenne (avec une hauteur limitée à 9 mètres suite aux échanges lors de la réunion publique contre 11 mètres initialement proposés), des secteurs d'intensification plus importante (avec une hauteur maximale des bâtiments à 12 mètres incluant des derniers étages en retrait et des variations dans les hauteurs des bâtiments) ;

Créant une éventuelle mixité fonctionnelle avec la création, si possible de secteurs dédiés au tertiaire.

Blagnac. Pour réserver un composteur et le récupérer à proximité de chez vous, rendez-vous sur le téléservice de réservation de composteurs sur le site de Toulouse Métropole : <https://metropole.toulouse.fr/demarches/demander-un-composteur-collectif> ou contactez le 0800 201 440.



Sur les traces de la biodiversité

Le territoire de Toulouse Métropole est traversé du sud vers le nord par le fleuve Garonne. C'est un territoire riche de paysages diversifiés et d'une nature méconnue et à préserver que nous vous invitons à découvrir. Cinq boucles familiales de 1 à 3 km en moyenne sont jalonnées de bornes pédagogiques qui vous invitent à découvrir la nature. Des QRcodes à flasher vous permettent d'en savoir plus sur la faune et la flore.

La « Boucle du Lac des Millières » et panorama sur la Garonne. Cinq stations de découverte autour de la thématique de l'eau ont été installées pour en apprendre plus sur la faune et la flore liées aux milieux aquatiques.





UNE AUTRE FAÇON DE DÉCOUVRIR LA MÉTROPOLE

Entre avril et novembre, chaque 1^{er} dimanche du mois, Toulouse Métropole organise et anime des rando-vélos sur l'ensemble du territoire dans une ambiance sportive, conviviale et solidaire.

Chaque sortie propose un circuit différent qui permet d'utiliser les nouveaux aménagements du vaste réseau cyclable et vert.

Venez découvrir à vélo Toulouse Métropole et ses 37 communes !

Au cœur de
votre quotidien
toulouse
métropole

BON À SAVOIR POUR PARTICIPER

- Balades ouvertes à partir de 12 ans
 - Casque obligatoire pour les mineurs
 - Enfants de 12 à 16 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte
 - Gratuit et sur inscription sur le site toulouse-metropole.fr
 - Départ 10h en haut des allées Jean-Jaurès – Statue Riquet et retour vers 12h ou 12h30 au même endroit
 - Des accompagnateurs de Toulouse Métropole vous guideront sur le parcours,
- pour vous rappeler les consignes de sécurité et dispenser des conseils techniques d'entretiens et de réglages des vélos.
- Possibilité de location d'un VéloToulouse à proximité. À utiliser selon le parcours et son niveau de difficulté (parcours ★ et ★★)
 - Casques, tenues adaptées à la pratique physique, éléments de protections et kit de réparation crevaisson fortement conseillés
 - Interdit aux animaux

AGENDA / RANDO-VÉLOS 2024

- 7 AVRIL** ★★
Le petit vélo dans la prairie
Quand le vélo quitte la ville pour serpenter dans la campagne environnante
- 5 MAI** ★
Jardins partagés
Partons à la rencontre des jardins partagés
- 2 JUIN** ★★★
La 200*
Pour la 200* rando-vélo, direction la forêt de Bouconne
- 1^{er} SEPTEMBRE** ★★
La piste des Géants
Allons pédaler sur la piste des Géants
- 6 OCTOBRE** ★★★
Piste d'envol
En piste vers l'aéroport de Blagnac
- 3 NOVEMBRE** ★
Les lacs
Boucle agréementée autour des principaux lacs
- Attention :** annulation possible en cas de mauvaises conditions météorologiques ou d'un faible nombre de participants.
- Profil des randonnées**
- ★ Entre 15 et 20 km
Profil plat et roulant – Tous types de vélos
 - ★★ Entre 20 et 30 km
Profil relativement plat et roulant
Tous types de vélos
 - ★★★ 30 km
Des sections accidentées et en terrain naturel VTT et VTC

Partez à la découverte de la Métropole à vélo
808 km d'aménagements cyclables, 225 km de réseau vert. Les cartes des itinéraires Balade nature et culture et Balade cyclable sont disponibles en mairies ou sur metropole.toulouse.fr

Renseignements par e-mail à
randovelo@toulouse-metropole.fr

A.P.E



Les associations des Parents d'Elèves de l'Ecole du Chêne Vert et de l'Ecole Jean de Cruzel organisent la fête de Carnaval, le samedi 23 Mars à partir de 15h30. Le défilé dans les rues du village commencera à 16h30 au son des bandas, puis le jugement de M. Carnaval. Une boum et des animations auront lieu à l'Espace Garonne à compter de 18 heures. La soirée se terminera par une auberge espagnole.



Comité des Fêtes !



Une année 2024 remplie de nouveautés !

Toute l'équipe du Comité des Fêtes travaille d'arrache pieds pour préparer un programme 2024 haut en couleurs, avec des changements en vue !

Le vide-greniers se tiendra le dimanche 28 avril sur la Place de la République. Historiquement organisé le lundi de Pâques, la date a été volontairement décalée afin de permettre à un plus grand nombre d'être présent. Le Comité des fêtes compte sur vous pour être nombreux à ce nouveau rendez-vous !

Vous trouverez le bulletin d'inscription ci-contre, auprès de vos commerçants, en Mairie et au Centre d'Animation. Centre-trente emplacements (4€ le mètre linéaire) sont prévus. Petite restauration, buvette, crêpes... seront là pour vous régaler.

La fête locale aura lieu du 28 au 30 juin. Les festivités se dérouleront sur le site de Campistron car le lieu est plus adapté et sécurisé (espace clos). Le feu d'artifice sera tiré le vendredi soir pour permettre à tous d'en profiter. Beaucoup de surprises seront au programme.

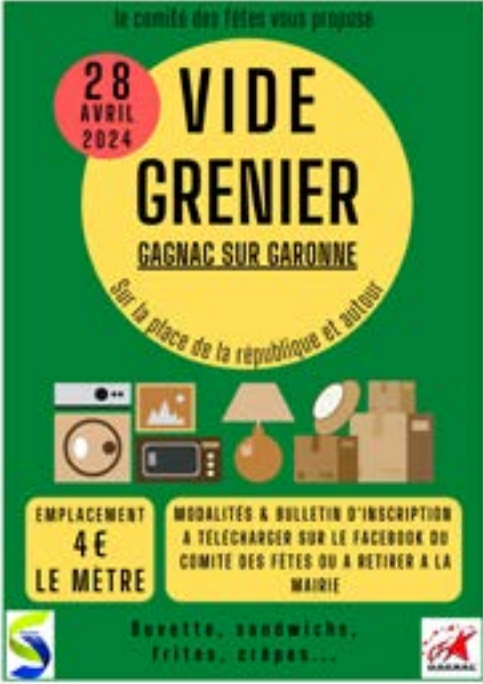
En septembre, le Comité des fêtes prépare une surprise. Vous en saurez plus dans les prochains numéros du Gagnacais.

La Fête de Noël se déroulera le 1er décembre avec spectacles, animations, jeux gonflables, stands de maquillage et goûter.

C'est toujours un plaisir pour les membres du Comité des Fêtes d'organiser des événements. Toutefois, des bénévoles supplémentaires et des idées nouvelles sont les bienvenues ! N'hésitez pas à contacter le Comité si vous voulez faire partie de cette formidable aventure !!

cdfgagnac @cdf_gagnac

Téléphone : 06 06 47 33 23



BULLETIN D'INSCRIPTION et ATTESTATION SUR L'HONNEUR (Vide-grenier - 28 avril 2024 à Gagnac)

Je soussigné : NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Email : _____

NOMBRE de MÈTRES LINÉAIRES à RÉSERVER : X 4 € - MONTANT TOTAL de la RÉSERVATION : €

Je Participe non professionnel au vide grenier du 28 avril 2024, déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile et déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés

A _____ le _____ 2024 Signature : _____

Bulletin d'inscription -> clôture des inscriptions le 20 avril 2024:

Je soussigné déclare ci-dessous :

- à déposer, sous enveloppe, à la mairie de Gagnac sur Garonne (elle sera déposée dans une prévue à cet effet)
- ou à expédier, à l'adresse ci-dessous:
-> INSCRIPTION VIDE GRENIER 2024 - MAIRIE - 6 place de la république - 31150 GAGNAC-SUR-GARONNE

Le bulletin doit être accompagné de la copie de votre carte d'identité recto-verso et du règlement par chèque à l'ordre du « Comité des Fêtes de Gagnac »

RÈGLEMENT (extraits du vide grenier règlement complet affiché à la mairie de Gagnac ou à retrouver sur le site du comité des fêtes : www.cdfgagnac.com)

- 1/ Le prix de l'emplacement est fixé à 4,00 € le mètre linéaire ; les devises seront traités dans l'ordre de réception
- 2/ Le Comité des Fêtes de Gagnac se réserve le droit d'annuler les inscriptions dès que les emplacements seront tous réservés
- 3/ Aucune réclamation ne sera acceptée sur les emplacements et aucun dédit ne sera autorisé avant 20h00
- 4/ Seuls les détenteurs du bulletin d'inscription et règlement, et carte d'identité seront admis en vente
- 5/ L'accès sera ouvert à partir de 09h00, place de la République ; votre emplacement sera réservé jusqu'à 09h00, au-delà le Comité des Fêtes se réserve le droit d'en disposer. Dans ce cas, les sommes versées ne seront acquies aux organisateurs à titre d'indemnité
- 6/ Les objets exposés et livres personnels ne sont en aucun cas sous la responsabilité des organisateurs - la vente des armes est interdite
- 7/ Des puces seront mises à disposition des exposants (et visiteurs), veuillez respecter la propreté des lieux
- 8/ Aucun stand de restauration, de vente de boissons ne sera accepté en dehors de celui de l'organisateur, seuls les stands de vide-grenier seront autorisés
- 9/ Les exposants devront avoir pris connaissance du présent règlement à la suite de quoi aucune réclamation ne sera acceptée par les organisateurs
- 10/ Seul annulation décidée par le Comité des Fêtes, aucune réservation ne pourra être remboursée, même en cas d'imperte.

Don du Sang



La prochaine collecte de sang, organisée par l'association pour le Don de Sang bénévole Fenouillet/Gagnac/Lespinasse, aura lieu le 10 Avril 2024 de 14h à 19h à l'Espace Garonne.

1 million de patients
soignés chaque année grâce aux dons
bénévoles de généreux citoyens.

1h à 2h de votre temps
C'est aussi l'occasion de faire une pause
pour soi et pour les autres.

Une équipe à vos côtés
Nous sommes là pour vous à chaque étape
de votre don.

1 acte vital et citoyen
facile et sans engagement.

Plannings des rando-vélos organisées par Toulouse Métropole

D'avril à novembre, chaque premier dimanche du mois, Toulouse Métropole organise et anime des rando-vélos gratuites. Chaque sortie propose un circuit différent qui permet de découvrir les (nouveaux) aménagements du réseau cyclable et vert sur l'ensemble du territoire. Chaque sortie propose un circuit différent qui permet d'utiliser les nouveaux aménagements du réseau cyclable et vert.

Arts sur couleur



La section accueille actuellement une douzaine d'adhérents. De nouvelles adhésions ont été prises lors du dernier forum en septembre, où les œuvres réalisées lors de l'année écoulée ont été présentées.

Les adultes se réunissent, en fonction de leur disponibilité, le mardi à partir de 15 heures, et/ou le mercredi de 15 heures à 17 heures. Depuis la rentrée, le groupe oeuvre en modelage principalement (plats, assiettes, bols... le tout émaillé), peinture (aquarelle et acrylique),

pastel, sculpture sur talc, vitrail. Il y a toujours une très bonne entraide entre les membres, chacun pouvant aider l'autre en fonction de ses compétences dans la technique considérée. La bonne humeur est toujours de rigueur !

Cette année, une exposition des œuvres réalisées se tiendra les 1er et 2 juin à la salle Florent Duval, avec la section Photos qui présentera ses derniers clichés.

Contact : arts-sur-couleur@ascg-gagnac.fr



Exposition des oeuvres réalisées par Art sur Couleur

Chasse



La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne et les ACCA (Associations Communales de Chasse Agréées) de Merville, Saint-Jory, Seilh, Beauzelle et Gagnac organisent une opération participative de « nettoyage de printemps » le samedi 16 Mars. L'objectif de cette journée est de nettoyer les bords de Garonne pour lutter contre les dépôts sauvages et les déchets abandonnés dans la nature.

Le rendez-vous est fixé à 9h30 à la salle Joseph Bon à Merville. Pour participer à cette action, il suffit d'être équipé de chaussures de marche ou de bottes, tous les bénévoles sont les bienvenus !

Pour en savoir plus : www.jaimelanaturepropre.fr

Contact : chasse@ascg-gagnac.fr



Danse de salon



Voilà bientôt 20 ans que la section Danse de Salon fonctionne tous les mardis à 20h30, salle municipale de Campistron. Jean, l'animateur, propose des apprentissages de Rock-n-Roll, Valse, Tango, Salsa, Tcha Tcha, Quick Step et bien d'autres mais aussi des danses en ligne : Madison, Kuduro, Jerusalema, etc....

Des rencontres inter-associatives animent et agrémentent régulièrement les soirées ; auberge espagnole et bonne humeur de rigueur pour faire tourner nos danseurs !

N'hésitez plus et venez rejoindre la section, vous serez accueilli au sein d'une sympathique équipe.

Contact : 06 30 02 62 02



Soirée costumée du 3 février dernier

Rugby Flag



Dès l'âge de 15 ans, Arnaud PRADIÉ apprécie les valeurs du rugby et décide de le pratiquer. Cela devient une passion et petit à petit, il souhaite partager ses connaissances et ses acquis. C'est pourquoi depuis 7 ans, il a arrêté de jouer et entraîne les juniors de Grisolles. Il avoue que toucher le ballon lui manque car il adore ce sport. Voici la raison pour laquelle, il a décidé, avec sa femme Céline, d'ouvrir la section de Rugby Flag à Gagnac, ville où ils vivent.

Depuis septembre 2023, le club s'entraîne le jeudi soir de 19h30 à 21h sur le « petit terrain de foot » du site de Campistron. Un équilibre commence à s'installer et l'équipe ne cesse de s'agrandir. Avec les deux nouvelles recrues du mois de janvier, ce sont quatorze joueurs qui composent l'équipe avec des niveaux différents permettant à chacun d'apprendre des autres. La section participe environ une fois par mois au tournoi de Rugby Flag organisé par la FSGT 31.

La section souhaite remercier la mairie de Gagnac d'avoir donné la possibilité de rejoindre les associations de la ville, ainsi que son sponsor National Rénovation By Hozon qui a permis de financer de superbes maillots aux couleurs de Gagnac pour les membres de l'équipe.

N'hésitez pas à rejoindre l'équipe.

Contact : gagnacrugbyflag@gmail.com / 06 75 39 09 31

Facebook : Gagnac Rugby Flag

Instagram : @gagnacrugbyflag



Photo (de haut en bas) : Dylan, Jean-Luc, Éric, Arnaud, Johnny, Céline, Nicolas, Théo, Sylvain.

Absents : Sarah, Sophie, Nicolas, Nicolas, Mounir.

Théâtre du Chêne Vert



Une belle reprise pour le théâtre du Chêne Vert !

Cette saison 2023/2024 est particulièrement riche pour la section.

Le groupe adultes continue avec succès de jouer sa pièce « tranche de bluff ». La troupe sera le 8 mars à Labastide Saint Pierre, le 9 mars à Ayguesvives (au profit de l'association Grégory Lemarchal), le 27 mars à Labarthe sur Lèze dans le cadre d'un festival, le 8 juin à Mondurause (Tarn) et fin octobre à Beaumont sur Lèze.

Cette saison est surtout marquée par le retour des enfants au théâtre. Une dizaine d'entre eux se retrouvent le lundi à l'espace Garonne où ils créent leur propre pièce. Mais c'est aussi la création d'un second groupe adultes dont certains font leurs premiers pas sur les planches.

Contact : theatre@ascg-gagnac.fr



AGENDA 2024

**MARS/
AVRIL**

Exposition L'effet Matilda

Vernissage à la bibliothèque le **8 mars à 17h30** et 2 visites guidées : les **13 et 20 mars à 17h30**.

Atelier d'écriture RAP

À partir de 8 ans. Bibliothèque. De **16h à 17h30**.

Lecture "Prémices"

Théâtre et poésie orale. Bibliothèque. **À 18h.**

Nettoyage de printemps

Opération "nettoyage de printemps" des berges de la Garonne, organisée par les chasseurs. **Rdv à 9h30 à la salle Joseph Bon, à Merville.**

Semaine nationale de la Petite Enfance

Stage de sensibilisation au compostage

Place de la République. **De 16h à 19h.**

Carnaval

Fête de carnaval, organisée par les APE. À partir de 15h30 à l'Espace Garonne.

Prix de la littérature jeunesse "Égalité fille-garçon"

À la bibliothèque.

Signature de la Convention Territoriale Globale.

À l'Hôtel de Ville, en présence de la CAF de la Haute-Garonne.

Don du sang

Espace Garonne. **De 14h à 19h.**

Vide grenier

Organisé par le comité des fêtes. place de la République. **Toute la journée.**

8 mars > 21 mars

13 mars

15 mars

16 mars

16 mars > 23 mars

22 mars

23 mars

27 mars

28 mars

10 avril

28 avril

Point information EVS

Place de la République : **15 mars et 5 avril.**

Informations : 05 62 22 93 50

Retrouvons-nous sur www.gagnac-sur-garonne.fr



et l'application City All

